

N°	3	5	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Etude de relecture juridique du SAGE de la Bresle : <i>acceptation par l'Institution de porter la maitrise d'ouvrage</i></p>	<p>L'an deux mil treize</p> <p>Le jeudi 11 juillet 14h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 20 juin 2013, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>Étaient présents ce jour : Mme GAOUYER, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DECORDE, M. DESTRUEL, M. MAQUET, M. PATIN.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LUCOT-AVRIL, Mme LE VERN M. DAVERGNE, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. SENEAL.</p> <p><u>- Sollicitation de la CLE du SAGE sur l'étude d'accompagnement juridique à la rédaction du PAGD et du règlement</u></p> <p>M. BIGNON fait part du souhait de la CLE de solliciter l'Institution pour qu'une étude juridique soit lancée afin de sécuriser le SAGE.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>23 mai 2013</p>	<p>Mme MELET précise que dans le cadre de la rédaction des documents du SAGE, une relecture juridique est nécessaire afin de vérifier la cohérence d'ensemble des documents produits en vue de leur mise en œuvre et de leur applicabilité en terme de droit Cette mission doit être confiée à un / des juriste(s) spécialisé(s) dans ce domaine, et nécessitera le recrutement d'un prestataire par l'Institution avant fin 2013.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 7</p> <p>Votants 7</p>	<p>L'Institution, structure porteuse du SAGE, serait chargée de la mise en œuvre de ce marché et de son suivi. Cette prestation nécessiterait une participation financière de l'Institution, à hauteur du montant résiduel non couvert par les financeurs publics soit 20% du montant estimatif de l'étude évalué à 44 252€TTC.</p> <p><i>Les propos précédents entendus, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, acceptent que l'Institution interdépartementale porte l'étude d'accompagnement juridique à la rédaction du PAGD et du règlement.</i></p> <p><u>Etude d'accompagnement juridique : autorisation d'engagement / crédits de paiement</u></p> <p>Le montant estimatif prévu en inscription budgétaire pour cette étude est de 37 000 € HT soit 44 252 € TTC. Cette étude étant prévue sur 2 années, 50% de cette dépense prévisionnelle sont à inscrire en Décision Modificative n°1 au budget 2013, les 50% restants le seront sur le BP2014.</p> <p>Le taux de financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, toujours de 80%</p>

du TTC de l'étude, s'élèverait à 35 401,60 € TTC – inscription de 50% de cette recette en DM1, soit 17 700.80 €.

Le reliquat de l'étude serait financé par l'Institution de la Bresle (diminution de crédits sur un autre chapitre budgétaire).

Après avoir entendu et accepté la demande de la CLE du SAGE portée par son Président,

Au titre de cette étude, les membres du Conseil d'administration de l'Institution autorisent Mme la Présidente à :

- *lancer le marché public (publicité, retenir un prestataire),*
- *signer toutes les pièces juridiques, administratives, financières et techniques concourant à la mise en œuvre de cette étude et à son bon déroulement,*
- *solliciter les financeurs potentiels au titre de cette étude (Agence de l'Eau, ...).*

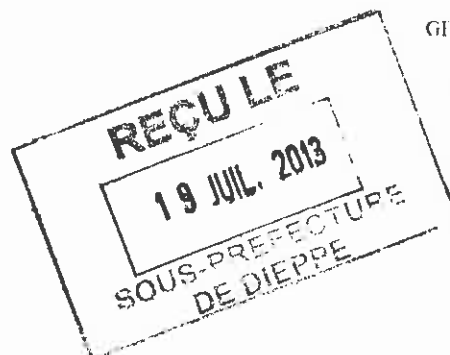
Ainsi et avec l'autorisation du Conseil, Mme la Présidente est habilitée à inscrire à la DM n°1-2013 les crédits budgétaires nécessaires, en AE / CP, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>Intitulé de l'Autorisation d'Engagement (AE)</i>	<i>Montant de l'Autorisation d'Engagement</i>	<i>Crédits de paiement (CP) 2013</i>	<i>Crédits de paiement (CP) 2014</i>
<i>Etude d'accompagnement juridique du SAGE de la Vallée de la Bresle</i>	<i>44 252 €</i>	<i>22 126 €</i>	<i>22 126 €</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 18/07/2013
Acte exécutoire le : 18/07/2013
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE / MARNE / SOMME
GESTION ET ASSURANCE DE LA BRESLE
3, rue Saint Cadouan - 76390 AUMALE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE / MARNE / SOMME
GESTION ET ASSURANCE DE LA BRESLE
3, rue Saint Cadouan - 76390 AUMALE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com